



Absence lors d'un préavis démission

Par Montaigne

Bonjour, je suis en poste dans une entreprise depuis 8 mois j'ai déposé ma démission le 27 janvier, le préavis étant de 1 mois je termine le 27 février.

Que se passe-t-il si je manque le travail durant 1 semaine pendant ce préavis ? Est-ce qu'ils peuvent me demander de les indemniser de jours loupés ? Est-ce que cela sera uniquement déduit de mon salaire à la fin ?

Merci de votre réponse, j'espère que mon explication aura été assez claire.

Par janus2

Bonjour,

Tout dépend du type d'absence...

Normalement, une absence repousse le terme du préavis...